



PRÉFET DE L'ESSONNE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

BUREAU DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'APPROBATION DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL « PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD » concernant le territoire de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, et couvrant le territoire des communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin et Les Ulis

Par arrêté du 15 décembre 2014 n°2014/SP2/BAIE/032, le Préfet de l'Essonne a prescrit la prolongation de l'enquête publique préalable à l'approbation du contrat de développement territorial « PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD » concernant le territoire de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, et couvrant le territoire des communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin et Les Ulis.

Cette enquête est régie par les dispositions du décret n°2011-724 du 24 juin 2011 relatif aux contrats de développement territorial prévus par l'article 21 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, et par les dispositions du chapitre III du titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement, sous réserve des dispositions de l'article précité.

L'enquête publique est prolongée d'une durée de 26 jours, soit jusqu'au 15 janvier 2015 à 18 heures.

Un membre de la commission d'enquête recevra le public aux jours et heures suivants :

à la mairie de PALAISEAU : le samedi 10 janvier 2015 de 9 h à 12 h 00
à la mairie de GIF SUR YVETTE : le jeudi 15 janvier 2015 de 14 h 00 à 18 h 00.

**Une réunion publique est organisée le 8 janvier 2015 à 20 h 30, cinéma Jacques Prévert, place de la Liberté,
91940 LES ULIS.**

Les modalités de consultation et de communicabilité du dossier définies par l'arrêté préfectoral n°2014/SP2/BAIE/026 du 24 octobre 2014, sont inchangées et complétées par le présent arrêté, sous réserve des horaires et jours de fermeture exceptionnels applicables pendant la période des vacances scolaires.